CGC

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit Texture sans agrégat de marque CGC Synko(MD) Span-Tex(MC)

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS 48001010014
Synonymes Texture

Usage recommandé Pour l'intérieur.

Restrictions d'utilisation Utiliser conformément aux recommandations du fabricant.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société CGC Inc.

Adresse 350 Burnhamthorpe Road West, 5th Floor

Mississauga, Ontario L5B 3J1 A Subsidiary of USG Corporation

 Téléphone
 1-800-387-2690

 Site Web
 www.cgcinc.com

 Numéro de téléphone
 1-800-507-8899

d'urgence

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Cancérogénicité Catégorie 1A

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Peut provoquer le cancer.

Conseil de prudence

Prévention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes

les mesures de sécurité. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des

yeux/du visage.

Intervention Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

Stockage Garder sous clef.

Élimination Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Aucuns connus.

Renseignements Aucune.

supplémentaires

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Perlite		93763-70-3	< 5

Silice cristalline (quartz) 14808-60-7 < 0.25

Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique sauf si le composant est un gaz.

Les matières premières dans ce produit contiennent de la silice cristalline respirable présente comme une impureté. Le pourcentage en poids de silice cristalline respirable trouvé dans ce produit est inférieur à < 0.25%. Une exposition à la silice cristalline respirable au cours de l'utilisation normale de ce produit peut être mesurée par des tests d'hygiène sur le lieu de travail.

4. Premiers soins

Inhalation Les poussières irritent l'appareil respiratoire et peuvent entraîner la toux et des troubles

respiratoires. Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance.

Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

Contact avec la peau Contact avec les poussières : Rincer l'aire avec beaucoup d'eau. Obtenir une assistance médicale

si les irritations se développent ou persistent.

Contact avec les yeux Poussière dans les yeux : Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec soin à l'eau. Si une irritation se

produit, obtenir une assistance médicale.

Ingestion Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Dans les conditions normales de l'utilisation visée, ce produit ne devrait pas poser un risque pour la santé. Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge

et la toux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

Informations générales S'assurer que le personnel médical est conscient des substances en cause.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Agents extincteurs inappropriés

Sans objet.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Pas de risque d'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés

aux autres substances présentes.

Méthodes particulières d'intervention

Refroidir au jet d'eau les matériels et substances exposés à la chaleur et les mettre en lieu sûr si cela n'entraîne aucun risque.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Voir la section 8 de la fiche signalétique pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Évacuer le matériau déversé à l'aspirateur. Les aspirateurs utilisés dans ce cadre doivent être équipés de filtres HEPA. Les contenants doivent être étiquetés. Collecter dans des contenants approuvés et bien sceller. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter de déverser dans les drains, les égouts et autres systèmes d'eau.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Minimiser la production de poussière lors du mélange, du ponçage, ou de l'ouverture et de la fermeture des sacs. Éviter l'inhalation de poussières. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains après l'usage. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et utiliser des techniques de levage appropriées.

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Éviter tout contact avec les acides, l'eau et l'humidité.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Туре	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Particules inhalables.
Impuretés	Туре	Valeur	Forme
Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Total des particules.
Impuretés	Туре	Valeur	Forme
Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Impuretés	Туре	Valeur	Forme
Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
Impuretés	Туре	Valeur	Forme
Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Perlite (CAS 93763-70-3)	TWA	10 mg/m3	
Poussière	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Inhalable
Impuretés	Туре	Valeur	Forme
Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Respirable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Poussière	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Impuretés	Туре	Valeur	Forme
Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Poussière respirable.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de poussières. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'exposition.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Protection de la peau

Protection des mains

Il est de bonne pratique industrielle de minimiser le contact avec la peau. Porter des gants de

protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Autre Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est

recommandé.

Aucune.

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous Protection respiratoire

des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté. Porter un respirateur à filtre de purification d'air agréé NIOSH/MSHA pour limiter l'exposition. Consulter le fabricant de respirateurs pour déterminer le bon respirateur, ses conditions d'utilisation et ses limites. Porter un respirateur à adduction d'air en pression positive en cas de rejet incontrôlé ou de dépassement des limites d'utilisation du respirateur à filtre de purification d'air. Suivre les directives des programmes de protection respiratoire (OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2) pour toute

utilisation d'un équipement respiratoire.

Dangers thermiques

Considérations d'hygiène

générale

Toujours suivre de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver après la manutention du produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection séparément du lavage régulier. Suivre toutes les exigences de surveillance médicale.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

Solide. État physique Poudre. **Forme** Couleur Blanc cassé.

Odeur Odeur faible à nulle.

Seuil olfactif Sans objet. 7.5 - 9.9Ha Point de fusion et point de Sans objet.

congélation

Sans objet.

Point initial d'ébullition et domaine

d'ébullition

Point d'éclair Sans objet. Taux d'évaporation Sans objet. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Sans objet.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Sans objet.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Sans objet.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Sans objet.

Tension de vapeur Sans objet. Densité de vapeur Sans objet.

0.8 - 0.9 (H2O = 1)Densité relative

Solubilité

Solubilité (eau) Soluble dans l'eau.

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Sans objet.

931476 Version n°: 01 Date de révision: - Date de publication: 08-Mars-2016

Température

Viscosité

d'auto-inflammation

Sans objet.

Température de décomposition

Sans objet. Sans objet.

Autres informations

Masse volumique

0.8 - 0.9 livres/pied3 kg/l

apparente

COV (% en poids) 0 g/l

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique Risque de réactions

Conditions à éviter

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

La substance est stable dans des conditions normales.

dangereuses

Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

Acides. L'exposition à de l'eau et à des acides doit être supervisée, car les réactions sont vigoureuses et produisent de grandes quantités de chaleur. En contact avec de puissants agents oxydants, comme le fluor, le trifluorure de chlore et le difluorure de chlore, la silice cristalline peut causer des incendies. La silice cristalline se dissoudra dans l'acide fluorhydrique et produira un gaz corrosif, le tétrafluorure de silicium.

Produits de décomposition

dangereux

À une température supérieure à 800 °C (1472 °F), le calcaire (CaCO3) peut se décomposer en

chaux (CaO) et libérer du dioxyde de carbone (CO2).

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation de poussières peut provoquer des irritations du système respiratoire. Une

exposition prolongée et répétée à la silice cristalline aérienne respirable peut causer une silicose

ou un cancer du poumon.

Contact avec la peau

Dans les conditions normales de l'utilisation visée, ce produit ne pose pas de risque pour la peau.

Contact avec les yeux

Un contact direct avec des particules aériennes peut causer une irritation temporaire.

Ingestion

Une ingestion peut causer une irritation et un inconfort à l'estomac.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

physiques, chimiques et

toxicologiques

La poussière peut irriter les yeux et les muqueuses du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures et causer des éternuements et une toux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Ne devrait pas présenter un risque dans les conditions normales d'utilisation prévue.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Pas un irritant cutané.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas un sensibilisant respiratoire. Sensibilisation respiratoire Sensibilisation cutanée Non un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Cancérogénicité

Les données ne suggèrent pas que ce produit ou ses composants présents à plus de 0,1 % sont mutagènes ou génotoxiques.

Une exposition répétée et prolongée à des concentrations élevées de silice cristalline respirable peut causer le cancer.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7) A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7) Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

SILICE, CRISTALLINE-.ALPHA.-QUARTZ, FRACTION Probablement cancérogène pour l'homme.

RESPIRABLE (CAS 14808-60-7)

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7) Effet cancérogène suspecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7) 1 Cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Ne devrait pas présenter un risque pour la reproduction.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé. Pour des informations détaillées, consultez la rubrique 16.

Danger par aspiration

N'est pas un danger d'aspiration.

Effets chroniques Une inhalation prolongée et régulière de concentrations élev

Une inhalation prolongée et régulière de concentrations élevées de particules de silice cristalline respirables peut mener à la maladie pulmonaire connue sous le nom de silicose. Certaines études montrent des nombres excédentaires de cas de sclérodermie, de troubles des tissus conjonctifs, de lupus, de polyarthrite rhumatoïde, de néphropathies chroniques et d'insuffisances rénales terminales chez les travailleurs exposés à la silice cristalline respirable. Les troubles respiratoires et de la peau existants, tels que la dermatite, l'asthme et les maladies pulmonaires chroniques peuvent potentiellement être aggravés par une exposition. Une exposition

professionnelle à de la poussière respirable et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et

contrôlée.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation Sans objet.

Potentiel de bioaccumulation Aucune bioaccumulation n'est attendue.

Mobilité dans le sol Données non disponibles.

Autres effets nocifs Aucune prévue.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Recycler de manière

responsable.

Règlements locaux

d'élimination

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Code des déchets dangereux

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Non réglementé.

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon Non disponible.

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienneCe produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les

produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les

produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réalementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

16. Renseignements divers

Date de publication 08-Mars-2016

Date de la révision Version n° 01

Autres informations Silice cristalline : Les matières premières utilisées dans ce produit peuvent contenir de la silice

cristalline respirable. On ne s'attend pas à une exposition à la silice cristalline respirable pendant l'utilisation normale de ce produit. Toutefois, les concentrations réelles doivent être mesurées par des tests d'hygiène sur le lieu de travail. Une exposition prolongée et répétée à la silice cristalline aérienne libre et respirable peut se traduire par une maladie pulmonaire (c.-à-d., une silicose) ou

un cancer du poumon.

Attapulgite : Cancérogène pour les animaux de laboratoire par une voie d'exposition non

pertinente à l'exposition humaine selon l'ACGIH.

Degré de risque NFPA: 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

Classements NFPA Santé: 1

Inflammabilité: 0 Instabilité: 0

Classements NFPA



Liste des abréviations ACGIH : American Conference of Government Industrial Hygienists (Conférence américaine des

hygiénistes industriels gouvernementaux).

NFPA: National Fire Protection Association.

Références Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (registre des effets toxiques des substances

chimiques) (RTECS)

HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Torben et al. (2001). Environmental and Health Assessment of Substances in Household

Detergents and Cosmetic Products.

Avis de non-responsabilité Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations

doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité

des travailleurs et l'environnement.